



Championnats Suisses d'athlétisme U20 / U23

10/11 septembre 2016, Centre sportif "Hard", Langenthal

Directives aux athlètes

1. Informations générales

1.1 Arrivée / Parking

Nous recommandons le voyage par train. Le chemin de la gare de Langenthal au stade est signalé (environ 15 minutes de marche).

Les places de stationnement officielles sont signalées en entrant à Langenthal de tous les côtés. Accès au stade par le chemin officiel en 2 - 5 minutes à pieds. Sur le terrain du centre sportif, le parking est strictement interdit. (Zone de protection d'eau).

1.2 Entrée / Programme

L'entrée au stade est libre. Il n'y aura pas de bulletin de programme. Toutes informations techniques et administratives sont publiées sur internet sous : www.lvl.ch ou bien www.lzoberaargau.ch

1.3 Vestiaires

Les vestiaires pour les participants(es) se trouvent dans dans la tribune. (Voir plan de situation)

1.4 Dossards / Licences

Le bureau des dossards, le contrôle des licences et la « Chambre d'appel » se trouvent derrière la tour d'arrivée au stand d'information.

Ouvertures : 2 heures avant le début de la première concurrence.

Les dossards doivent être portés sur la poitrine de façon visible et sans être pliés. Au saut à la perche, le dossard pourra être porté sur le dos ou sur la poitrine. Dans les courses à partir de 600 m, un dossard de course supplémentaire sera donné à chaque athlète. Il doit être appliqué sur la jambe droite.

1.5 Premier Secours

Un poste sanitaire se trouve sur place, dans une tente spécialement signalée.

1.6 Massages

Il n'y a pas de service officiel de massage.

1.7 Assurance / Responsabilité civile

L'assurance contre les accidents et le vol est l'affaire des concurrents/es. L'organisateur décline toute responsabilité.

1.8 Restauration

Un restaurant avec un riche choix de mets chauds et froids ainsi que de boissons est à disposition des athlètes et accompagnants.

2. Infos concernant le déroulement de la compétition

2.1 Appel

Tous/toutes les athlètes (ou leur représentants) se présentent à la « Chambre d'appel » au plus tard **60 minutes (perche : 90 minutes)** avant le début de leur discipline et marquent leur présence avec une croix dans les listes des disciplines affichées. Ensuite, les séries des courses et la répartition des couloirs seront établies. Les athlètes non cochés ne pourront pas participer à l'épreuve. Un athlète inscrit pour une discipline et qui - pour une raison quelconque - ne peut pas y participer, doit en informer immédiatement le bureau de compétition (1^{er} étage). Le tirage au sort pour les disciplines techniques a eu lieu déjà auparavant sous contrôle d'un délégué de swiss-athletics. Les participants(tes) aux demi-finales et aux finales ne s'annoncent plus à la « Chambre d'appel » .

2.1.1 Appel électronique

L'appel électronique est installé pour les épreuves suivants: 400m haies (toutes les 4 catégories), 800m (toutes les 4 catégories) et 1500m (uniquement pour la catégorie U20 m). Les athlètes inscrits(es) confirment leur participation dans ces disciplines jusqu'à jeudi, 8 septembre 2016, 12.00 h avec E-mail à: m.hammel@besonet.ch. Sans confirmation, le droit de participation est annulé.

A partir de vendredi, 9 septembre 2016, 12.00 h, l'information, s'il y aura des éliminatoires le samedi, ou bien directement la finale de dimanche est publiée sous www.lzoberaargau.ch ou www.lvl.ch (Voir "Informations importantes" à l'internet)

2.2 Se présenter à l'épreuve

Les concurrents/tes se rendent **personnellement** au "**Callroom**" (tente derrière la tribune) aux heures suivantes:

- 60 min avant l'heure du concours du saut à la perche (ensuite sauts d'échauffement sur l'installation)
- 45 min avant l'heure du concours des autres sauts (ensuite sauts d'échauffement sur l'installation)
- 45 min avant l'heure du concours des lancers (ensuite lancers d'échauffement sur l'installation)
- 25 min avant l'heure de départ des courses.

Celui qui n'est pas à l'heure au Callroom **est exclu de cette discipline.**

Non-participation à l'épreuve (IWR 142)

Les concurrents/es qui pour une raison quelconque ne disputent pas une demi-finale ou une finale, se désistent au bureau des calculs. Selon IWR 142.4. une absence inexcusée dans une demi-finale ou une finale implique pour le/la concurrent/e concerné/e la radiation de toutes les autres épreuves de l'ensemble de la manifestation.

2.3 Renonciation et repêchage de la série à la demi-finale / finale

En cas de renonciation au prochain tour, l'athlète se désiste **au plus tard jusqu'à 60 min avant** le début du prochain tour au bureau des calculs (IWR 166.1, explication).

Passé ce délai il n'y a plus de repêchage.

2.4 Renonciation et repêchage de la demi-finale à la finale, si la finale est disputée le jour suivant

En cas de renonciation à la finale, l'athlète se désiste **au plus tard jusqu'à 30 min après** la demi-finale au bureau des calculs.

Les participantes/participants aux demi-finales et finales s'annoncent **directement** au **Callroom**. De là ils sont conduits en groupe sur l'emplacement de compétition. Aucun déplacement individuel n'est toléré.

2.5 Echauffements

Les divers échauffements sont uniquement autorisés sur les terrains annexes signalés.

Lancers et sauts d'échauffement sur le terrain de compétition selon IWR.

2.6 Temps de préparation / Mesure de vitesse

1 minute pour tous les concours (selon IWR).

Au saut à la perche, la longueur et le triple saut des mesures de vitesse peuvent être effectuées. Les résultats sont à disposition des athlètes.

2.7 Utilisation d'engins personnels

Les engins personnels suivants peuvent être utilisés: perches et tous les engins pour les lancers. Les engins à lancer doivent être présentés pour examen au « Contrôle des engins » (derrière la tribune), au plus tard une heure avant le début de la compétition. Ils seront apportés au stade par les juges. Seul les engins personnels qui ont été contrôlés et marqués par l'organisateur seront admis à la compétition.

Les marques pour les pistes d'élan des disciplines techniques seront mises à disposition par l'organisateur. Aucune autre marque ne sera admise.

2.8 Barrage pour le titre au saut en hauteur et au saut à la perche

Si à la fin d'une compétition du saut à hauteur ou bien du saut à la perche deux ou plusieurs athlètes seront classés au 1^{er} rang, il n'y aura un barrage pour le titre, selon RO et fiche technique "Barrage".

2.9 Intrusion à l'intérieur du stade

Les accompagnants, entraîneurs ou autres fonctionnaires des clubs ne seront pas admis à l'intérieur du stade. Les contrevenants risquent la disqualification de leurs athlètes.

2.10 Quitter les pistes et installations

Les athlètes quittent la piste après les courses, selon les règles IWR.

Après les qualifications des disciplines techniques, les concurrents/tes éliminés(ées) après trois essais quittent l'emplacement de compétition en groupe et sous conduite. (« Quitter le terrain de compétition » selon IWR).

Pour les courses, les concurrents/es déposent leurs effets personnels dans les corbeilles prévues à cet effet; après la course celles-ci se trouvent dans l'aire d'arrivée.

2.11 Tenue de compétition

Pour chaque épreuve, les concurrents(tes) se présentent en tenues officielle de leur club. Si un club ne dispose pas de tenue officielle ou si celle-ci a été endommagée pendant la compétition, des vêtements neutres sans publicité peuvent être utilisés. La cérémonie protocolaire fait partie des compétitions.

2.12 Publicité sur les vêtements de compétition.

Si un club bénéficie d'un contrat de sponsoring, les athlètes peuvent porter une publicité sur les survêtements et les vêtements de compétition, pour autant que la demande correspondante de ce club a été acceptée par Swiss-Athletics et que la publicité soit conforme aux termes du RO.

A l'intérieur du stade, les athlètes n'ont pas le droit de montrer d'autres publicité que celle qui a été autorisée.

Aucune autre forme de publicité sur la piste et les installations de compétition n'est permit.

2.13 Appareils électroniques sur le terrain de compétition

Il est **interdit de détenir** ou **d'utiliser** des magnétoscopes et magnétophones, radios, CD-Player, MP*-Players, appareils radios, téléphones mobiles ou appareils similaires dans la zone de compétition (IWR, règle144).

2.14 Distinctions Les vainqueurs reçoivent l'insigne de champion brodé "Champion/ne suisse 2016".

Les trois premiers classés par discipline reçoivent les médailles de championnat d'or, d'argent et de bronze.

Si moins de trois athlètes prennent le départ, le titre de CS n'est pas décerné.

2.15 Cérémonies protocolaires

Celles-ci ont lieu immédiatement après la fin de la finale correspondante. Les trois premiers classés se rassemblent spontanément à la place de rassemblement (« Mixed Zone ») derrière l'arrivée. Pour les disciplines techniques, les trois premiers seront conduits directement de l'installation de compétition au lieu de rassemblement. Les directives sur la tenue selon RO sont valables également pour les cérémonies protocolaires.

2.16 Contrôle de dopage

Des contrôles de dopage peuvent être effectuées aux championnats.